

L'interdiction des armes chimiques figure à l'ordre du jour des Nations-Unies depuis 1968, mais ce n'est que dernièrement qu'on est parvenu à faire un pas en avant. En 1980, la Conférence du désarmement (CD), qui réunissait quarante pays, a constitué le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques. En 1983, ce groupe avait élaboré une formule de consensus définissant les éléments d'un traité global et il avait circonscrit les points d'entente et de désaccord.

En 1984, les États-Unis ont permis à la CD de franchir une importante étape dans les négociations sur les armes chimiques en déposant un projet de traité selon lequel la vérification serait assurée au moyen d'inspections par mise en demeure (l'inspection obligatoire, à bref préavis, des usines soupçonnées de violer le traité). Cette année-là, également, les pays se sont entendus pour que la destruction des stocks existants d'armes chimiques soit systématiquement vérifiée par des représentants de la collectivité internationale. Ils n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur les méthodes particulières d'inspection à employer.

Des allégations faites récemment au sujet de l'usage d'armes chimiques dans certains pays ont avivé les inquiétudes. Le Secrétaire général de l'ONU a mené plusieurs enquêtes, depuis 1980, pour vérifier l'exactitude de pareilles accusations. Une série de rapports déposés par l'ONU depuis 1984 ont confirmé que l'Irak s'est servi d'armes chimiques contre l'Iran pendant la guerre du Golfe. Le 1^{er} mars 1988, l'Irak aurait de nouveau fait usage d'armes chimiques, cette fois contre les Kurdes vivant sur son territoire. L'ONU a mené une enquête sur les attaques en question du 17 mars au 4 avril 1988. Le 26 avril, le Secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit irano-irakien. Le rapport a précisé que de l'ypérite et des gaz neurotoxiques avaient été employés, mais il n'a pas précisé par quel pays.

À Genève, des progrès ont été réalisés au cours des dernières années dans les négociations visant à interdire les armes chimiques. On s'est, en effet, rapproché d'un accord sur la définition de ce que sont les armes chimiques et sur les modalités à employer pour les détruire. De plus, des clauses détaillées ont été élaborées sur la vérification des déclarations